



HAL
open science

Du réseau à l'analyse de réseaux - Intérêts pour la recherche en anthropologie politique

Laurent Dartigues

► **To cite this version:**

Laurent Dartigues. Du réseau à l'analyse de réseaux - Intérêts pour la recherche en anthropologie politique. 2001. halshs-00634414

HAL Id: halshs-00634414

<https://shs.hal.science/halshs-00634414>

Preprint submitted on 21 Oct 2011

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

DU RÉSEAU À L'ANALYSE DE RÉSEAUX - INTÉRÊTS POUR LA RECHERCHE EN ANTHROPOLOGIE POLITIQUE

Le réseau est de nos jours un mot qui est mis à peu près à toutes les sauces, tout particulièrement dans les sciences économiques ou politiques. La sociologie en fait également un abondant usage. Il est cependant clair que les différents emplois ne sont pas tous équivalents, depuis l'évocation métaphorique (faudrait-il même dire l'invocation ?) jusqu'à l'emploi analytique (qui justifie l'appellation d'analyse de réseaux). Au delà de cette polarisation forcément schématique, je me propose dans ce texte :

- tout d'abord, d'extraire ce qui me semble avoir constitué dans l'histoire de la formation de l'analyse de réseaux, voire constitue toujours, les points de débat essentiels à mes yeux. pour la constitution d'un ensemble conceptuel. Il ne s'agit donc pas ici de présenter dans le détail ce qu'est l'analyse de réseaux.
- ensuite, de cerner les apports et les réserves que l'application du concept pose quant à la description et l'analyse de l'espace politique à l'échelon local.

1. L'analyse de réseaux et la quête d'une légitimité analytique

1.1. De la métaphore au concept

Si, selon M. Forsé et S. Langlois (1997), on peut voir les linéaments du « réseau » dans l'œuvre de Simmel qui soutenait que les formes sociales (institutions, groupes, cercles, etc.) émergent des interactions entre les individus et que la forme de ces interactions influent sur les conduites humaines, ces mêmes auteurs conviennent que les origines les plus explicites sont à chercher dans l'anthropologie anglo-saxonne¹.

¹ On pourrait aussi évoquer Bakhtine (1929) lorsqu'il pose le problème de l'analyse des rapports entre les interactions verbales et le « contexte social élargi ». Cet auteur pointait la nécessité de séparer les types de liens (artistiques, scientifiques par exemple) qui affectent la forme de ces rapports (cf. infra) et d'étudier la communication et la création verbales au sein de groupes sociaux « organisés » dont la forme, à travers la langue, règle le type d'« idéologie » qui y est produite. Les références de Bakhtine à Simmel sont d'ailleurs explicites.

E. M. Rogers et D. L. Kincaid créditent plus précisément l'École de Manchester d'avoir transformé la métaphore du réseau en un concept analytique [cf. Rogers et Kincaid, 1981].

J. Clyde Mitchell représente la figure emblématique de cet effort, auquel les travaux précurseurs de J. A. Barnes (1954) et d'E. Bott (1957) fournirent les premières fondations. J. Clyde Mitchell décrit le passage d'une métaphore à un concept opérationnel par le mouvement [cf. Mitchell, 1969] :

– d'identification des caractéristiques qui ont une valeur heuristique.

– d'intégration de ces caractéristiques dans le corps d'une théorie générale.

C'est ainsi qu'il estime possible de passer d'une utilisation purement métaphorique du réseau comme "*complex set of inter-relationships in a social set*" [Mitchell, 1969 : 1] à un usage analytique de la notion :

" as a specific set of linkages among a defined set of persons, with the additional property that the characteristics of these linkages as a whole may be used to interpret the social behaviour of the persons involved " [Mitchell, 1969 : 2].

La parenté avec la cybernétique, d'ailleurs revendiquée par E. M. Rogers et D. L. Kincaid (1981), est évidente. Le système de relations sociales est perçu comme une réalité douée d'une pertinence globale, différente de la somme des relations dyadiques formant le système. L'analyse de réseaux se propose de mesurer les propriétés émergentes de ce « système » à l'aide de variables de relation qui caractérisent la forme des liens des membres d'un groupe entre eux. Le réseau est donc construit *a posteriori* suivant l'homogénéité de ces variables. Il s'agit ensuite d'évaluer l'influence de la structure de ce réseau sur les comportements ou les phénomènes sociaux. Il est important de noter que la mesure de cette influence des liens pris comme un « tout » amène à prendre en compte les individus non directement liés entre eux.

C'est de fait plus sur la construction de variables susceptibles de caractériser le réseau que sur les aspects théoriques, que J. Clyde Mitchell a porté son attention. J. Clyde Mitchell propose de mesurer deux types de variable pour rendre compte de la nature et de la structure que les liens forment entre eux [cf. Mitchell, 1969] :

– les **variables d’interaction**, comme le contenu, l’intensité, la durée, la direction du flux d’influence.

– les **variables morphologiques** dont la plus importante est la densité qui est le rapport entre le nombre de liens effectifs entre membres du réseau et le nombre de liens potentiels.

Pour U. Hannerz, ces variables morphologiques, qui permettent de décrire les modes de construction des liens entre eux, constitue d’ailleurs la contribution originale de l’analyse de réseaux [cf. Hannerz, 1983].

Ces variables sont estimées préférentiellement au niveau d’une unité de base appelée dyade, c’est à dire au niveau de la relation entre deux individus, qu’au niveau de l’individu. La principale mesure caractérisant la dyade est la proximité qui nous renseigne sur le degré de recouvrement des réseaux personnels (ou réseaux d’ego) des deux individus composant la dyade. Cette mesure est la contribution spécifique de la dyade à la densité du réseau des relations [cf. Darré, 1986].

La **clique** constitue le deuxième type d’agrégat en regard duquel se mesure aussi un ensemble de variables morphologiques [cf. Rogers et Kincaid, 1981]. J. Clyde Mitchell (1969) appelle cette unité la **cluster**. S’il n’y a eu, somme toute, que peu de bouleversements sur l’élaboration des variables morphologiques, le vocabulaire, bien que s’étant précisé, n’est effectivement pas encore unifié au niveau de sa terminologie.

J.-P. Darré propose de traduire par « **grappe** » ce que ces auteurs dénomment « clique » ou « *cluster* » [cf. Darré, 1986] : le mot présente l’avantage de la « neutralité » par rapport au terme de « clique » qui est lui politiquement connoté.

La définition de la « clique » fournie par Rogers et Kincaid est la suivante : “ *a subsystem whose elements interact with each other relatively more frequently than with other members of the communication system* ” [Rogers et Kincaid, 1981 : 346].

Mais il faut souligner avec B. H. Erickson que les définitions ne sont pas encore unifiées [cf. Erickson, 1988]. B. Wellman et al. définissent en effet le « *cluster* » de cette manière : “ *structures with higher proportions of direct links* ” [Wellman et al., 1988 : 155] alors que B. H. Erickson relève aussi, à côté de la définition précédemment citée de la « clique », celle-ci : “ *maximum set of people who can all reach other directly or indirectly via others in the network* ” [Erickson, 1988 : 106].

Les principales variables morphologiques mesurées sur la grappe sont résumées dans tableau qui suit (d'après Rogers et Kincaid, 1981) :

Variables	Définition
connectivité	degré de liaison des grappes entre elles dans un système.
intégration	degré de liaison de cliques, elles-mêmes liées à une grappe référence.
diversité	degré d'hétérogénéité des grappes au regard de certaines variables.
ouverture	degré de liaison des membres d'une grappe avec des membres d'autres grappes.

J. Clyde Mitchell n'a cependant pas clos aux seuls aspects techniques de détermination de variables ou de construction d'agrégats sa discussion concernant la transformation de la métaphore en concept opératoire. Il fut également l'un des tout premier à chercher à clarifier les bases épistémologiques qui concourent à isoler « un arrangement spécifique de liens » pour construire un réseau. Ce sont ses réflexions ainsi que celles d'autres sociologues que je vais maintenant détailler.

1.2. Le problème de la délimitation du réseau : les divers modes d'extraction des liens

1.2.1. Les premiers jalons : J. A. Barnes et l'« infini »

J. A. Barnes, le premier, pose le problème de la décision d'arrimer tel ou tel individu dans la construction d'un réseau. Il invite la discussion à s'élaborer sur deux plans notionnels :

– la **finitude** qui est une propriété permettant de distinguer deux types de réseau :

- le réseau fini qui concerne un nombre fini de personnes, nombre déterminé par l'auteur de façon plutôt vague puisqu'il doit être “ *significant for the flow of interaction going on in the network* ” [Barnes, 1968 : 121].

- le réseau infini qui concerne paradoxalement (mais heureusement !) un nombre fini de personnes. Mais ce nombre reste indéterminé et inutile à préciser eu regard les besoins de l'analyse dans la mesure où on examine une « région » sociale qui est traitée comme un réseau “ *stretching on for ever and ever* ” [Barnes, 1968 : 121].

– la **limite** qui est une décision du chercheur et permet de discriminer deux types de réseau :

- le réseau limité où une frontière qui “ *implies a contrast and a discontinuity* ” [Barnes, 1968 : 121] marque la différence entre les membres et les non-membres.
- le réseau illimité où tout le monde est membre du réseau.

J. A. Barnes en déduit alors que les réseaux sont infinis mais doivent être limités par décision du chercheur pour des raisons pratiques. Il ajoute que dans certains cas, ceux où, en principe, tout le monde peut être atteint par n'importe qui, le problème de la délimitation ne se pose pas [cf. Barnes, 1968].

Il ne me semble pas nécessaire de discuter en longueur le flou, quoique pas toujours dénué de pertinence (voir infra), qui entoure la construction intellectuelle proposée par J. A. Barnes. Ce flou prend certainement source dans la persistance, même amendée, de sa vision du réseau exposée en 1954 (voir la discussion infra). À mon sens, l'auteur cerne mal les deux types de problèmes que sont ceux que je poserai comme étant l'un relatif aux limites du réseau et l'autre relatif aux frontières dudit réseau.

1.2.2. Limite et réseau partiel

Dans son étude sur la structure sociale du village norvégien de Bremnes, J. A. Barnes (1954) considérait le réseau comme le champ des relations personnelles, situé en dehors des interactions relevant du champ territorial et du champ des activités liées à la pêche industrielle.

En contrepoint de cette étude, que de nombreux chercheurs voient néanmoins comme fondatrice, J. Clyde Mitchell estime que “ *there can be no opposition of structural and personal links* ” [Mitchell, 1973 : 20]. Il conçoit donc le réseau comme un **type particulier d'abstraction de**

relations sociales et non comme un type particulier de relations sociales² (de voisinage, de parenté, etc.). Le résultat de cette opération d'« extraction » d'un type de lien (ou de contenu mais j'aurai l'occasion d'y revenir) constitue ce que J. Clyde Mitchell appelle le **réseau partiel**. Cette construction analytique est fondatrice de l'analyse de réseaux.

J.-P. Darré écrit ainsi, comme le remarquait déjà J. A. Barnes (1968) mais dans un sens différent, que : “ *Les "limites du réseau" sont donc le résultat d'une décision, fondée elle-même par des hypothèses* ” [Darré, 1986 : 149].

J. Clyde Mitchell (1973) récuse donc les distinctions entre groupes et réseaux effectués par M. N. Srinivas et A. Béteille qui attribuaient des limites (qualitatives) au groupe au contraire du réseau, indéfini dans ses multiples ramifications [cf. Srinivas et Béteille, 1964].

À propos des rapports entre institution et réseau, J. Clyde Mitchell ne relève pas d'opposition :

“ From the network point of view the basic elements in the appreciation of the institution, therefore, could be represented as the links in a partial network which have been abstracted from actual behaviour because they possess a sociologically relevant common component such as kinship or friendship ” [Mitchell, 1973 : 30].

Une institution n'est donc à ses yeux rien d'autre de plus qu'un point de vue sur le social impliquant un niveau particulier d'abstraction³. Selon J. Clyde Mitchell (1973), si les normes relatives aux système de relations sociales analytiquement construit et subsumées par cette opération peuvent se bâtir sous la forme d'un modèle (*pattern*) les interconnectant logiquement, alors nous pouvons parler pour ce réseau d'une institution.

J. Clyde Mitchell distingue deux voies de formation d'un réseau partiel, soit à partir d'un type de relations, soit à partir d'un contenu spécifique. S'ils sont souvent liés, l'auteur convient néanmoins de séparer leurs effets respectifs car ils ne se recouvrent pas automatiquement de manière logique [cf. Mitchell, 1973]. Il insiste néanmoins sur le fait que l'analyse du contenu d'échange entre des individus concrets est une des clés pour utiliser le réseau comme un concept.

² J. A. Barnes amendera sa position initiale, constatant d'une part que le champ des relations personnelle n'est pas “ *a useful analytical category, in that action-sets may seldom (...) systematically confined to it* ” [Barnes, 1968 : 125] et relevant d'autre part, mais de façon tout à fait incidente, qu'il peut être utile de séparer un type de relations parmi d'autres.

1.2.3. Frontières, réseau total et liens indirects

Je projeterai le problème des frontières sur deux axes :

– le premier concerne une réflexion sur le cadre social d’observation, pertinent au regard de la problématique. La frontière traduit alors les contours de ce que j’appellerai le **réseau total**⁴ constitué de tous les individus « appartenant » au cadre de recherche (un atelier d’usine, un hameau, etc.). C’est à partir de celui-ci qu’il est loisible d’extraire soit un réseau partiel, soit un réseau personnel (ou encore dit égocentré, c’est à dire ancré sur un individu particulier de la structure des relations sociales, individu à partir duquel on se déplace pour construire l’ensemble de ses liens « utiles »).

S. Wasserman et K. Faust (1994) distinguent deux modalités d’établissement de la frontière :

- l’approche « réaliste » qui porte son attention sur la frontière perçue par les acteurs eux-mêmes. Elle est peu fréquente. Or les représentations des divisions sociales ou/et territoriales peuvent conduire à consolider la délimitation des unités sociales observées. J.-P. Darré me rapportait le cas où le découpage pré révolutionnaire d’une commune française en plusieurs hameaux opérait encore aujourd’hui quant à la constitution du réseau professionnel de dialogue technique qu’il étudiait [Darré, 1995, communication orale].
- l’approche « nominaliste » qui est relative aux préoccupations du chercheur. Le cadre d’observation qu’il construit, et que S. Wasserman et K. Faust appellent « population », ne doit pas alors être considéré comme une entité sociale distincte, soulignent-ils. Elle est surtout susceptible de rectifications ultérieures si la fréquence ou l’intensité des liens hors de cette population est importante.

³ Il est ainsi un abus, que je ferai fréquemment, de parler de « réseau » dans un sens général là où il faudrait plutôt entendre « groupe décrit par les outils de l’analyse de réseaux ».

⁴ Je m’éloigne de la définition couramment utilisée de réseau total qui renvoie à toutes les relations de tous les individus d’une population définie [cf. Wellman, 1988].

– le second a trait à la prise en compte des liens indirects et se pose tout particulièrement lors de l'abstraction d'un réseau personnel. Il n'y a pas de réponses *a priori*. M. Forsé notait qu'empiriquement l'intérêt des relations indirectes restait positif “ *tant que le contexte permettant de les concevoir comme activables, c'est à dire tant qu'il n'y avait pas trop d'intermédiaires*”, justifiait donc de les prendre en compte [Forsé, 1991 : 251].

D'un point de vue théorique, S. D. Berkowitz rattache les problèmes de frontières à ce qui est l'apport original de l'analyse de réseaux, à savoir le rôle, mesuré, des effets transitifs (les liens indirects) sur les comportements sociaux. Il constate, empiriquement, que les relations d'ordre supérieur ou égal à deux servent soit à localiser des ressources, soit à obtenir des informations [cf. Berkowitz, 1988]. Il rejoint une remarque empiriquement fondée déjà formulée par E. M. Rogers et D. L. Kincaid (1981).

1.2.4. Pourquoi délimiter un réseau ?

Spécifier des limites, définir des frontières répond à deux ordres d'interrogations, l'un pratique et l'autre théorique :

– Il est impératif d'avoir à faire à un arrangement fini de membres pour pouvoir traiter les données collectées sur les liens et décrire avec rigueur leur structure. Ce critère n'est pas suffisant - la qualité de l'information relative à la « réalité » des liens sociaux entre en jeu - mais l'analyse de réseaux suppose la description exhaustive des liens entre n individus [cf. Forsé, 1991], ou pour le moins de s'approcher au plus près de cette exhaustivité.

– Constatant que les sociétés étudiées par les anthropologues se caractérisent par la multiplicité des relations liant ses membres, J. Clyde Mitchell pointe la nécessité de se repérer dans le flux des liens « multiplex » [cf. Mitchell, 1973].

Dans la mesure où l'objet est d'établir des “ *regularities in the way in which the social behaviour of individuals is affected by their indirect links of different content with one another* ” [Mitchell, 1973 : 33] et de les corrélérer “ *with the actions and behaviour of others pairs of individuals linked by a conceptually equivalent relationship* ” [Mitchell, 1973 : 22], il apparaît indispensable de séparer analytiquement les différents contenus afin d'en tracer l'influence sur les comportements sociaux, mais aussi l'influence sur la nature et la structure des liens formés entre eux. Autrement dit, les contenus et les systèmes de normes qu'ils subsument influencent, par hypothèse, les individus à travers leurs liens dans le réseau.

C. Bidart propose une hypothèse qui rejoint l'intérêt que J. Clyde Mitchell (1969) porte sur le « contexte normatif » qui régit les règles de connexion et amène à spécifier que les interactions ne se font généralement pas au hasard. Seulement, elle l'exprime avec plus de clarté et introduit la notion de rôle (cf. infra pour une brève discussion sur la connexion entre réseau de positions et réseau de rôles). Selon elle, les liens doivent être analytiquement isolés parce que les contextes d'interaction sont très variables quant aux contraintes qui sont mises en jeu et déterminent donc plus ou moins fortement les rôles pouvant être tenus au cours de ces interactions [cf. Bidart, 1993].

1.3. Réseau et normes : de la communication à la production

J. Clyde Mitchell différencie trois types de contenus pouvant circuler entre les membres d'un même réseau [cf. Mitchell, 1973] :

- le « contenu communicationnel », à savoir le flux d'information entre individus qui déterminent un type de réseau, dit d'information. Reprenant des propos d'Epstein, J. Clyde Mitchell indique que les informations circulent eu égard de normes qui les évaluent et les modifient.
- le « contenu d'échange », c'est-à-dire les transactions ayant des conséquences disproportionnées au regard du simple acte d'échange entre les membres dans la mesure où elles “ *bind them to one another in a series of expectations and obligations* ” [Mitchell, 1973 : 25].
- le « contenu normatif », qui rend possible l'accord entre les individus, les liant “ *in terms of their perceptions of the attributes of one another which have meaning for one another in terms of the set of beliefs, values and ideas they share* ” [Mitchell, 1973 : 26].

L'intérêt de cette typologie ne me paraît pas évident, d'autant plus que J. Clyde Mitchell signale que ces contenus ne sont pas séparables, toute interaction sociale impliquant la circulation d'informations et de normes. Surtout, l'auteur, focalisant son attention sur la communication des normes, laisse peu de place à la dimension de la production de normes au sein des réseaux sociaux.

J.-P. Darré développe de manière systématique une pensée qui fasse place aussi bien à la circulation qu'à la création. La forme des liens entre eux n'a pas que des effets sur les flux d'informations et de normes transmis le long de chaînes de communication : il importe aussi de s'interroger sur les activités de transformation et de création des normes à l'intérieur du réseau, tout au long des « flux dialogiques »⁵ partagés par les membres entre eux.

Que l'on songe aux réflexions de H. Mendras (1967/1984) relatives aux mécanismes de diffusion pour mesurer la portée descriptive supplémentaire introduite par ce point de vue. H. Mendras proposait en effet d'analyser ces mécanismes, dans la lignée de Katz et Lazarsfeld, en tenant compte, entre autres, des réseaux d'interactions des paysans. Dans sa perspective, ces interactions, ces échanges de parole apparaissent comme des conditions de la diffusion réussie ou non des messages techniques. J.-P. Darré, lui, considère ces « flux dialogiques » comme étant au cœur même du processus de changement social, du processus de « production de sens pour l'action ».

Il met donc en avant la notion de production⁶, adjacente à celle du partage et qui demande de déplacer la question vers les conditions dans lesquelles de nouvelles normes s'élaborent et se modifient. C'est donc aux capacités de traiter les informations et de modifier les normes (définies comme des règles d'action, les façons d'évaluer et de connaître l'action et l'action elle-même), à partir d'un « fonds commun » de connaissances, lui-même transformé par ce travail des intelligences, que J.-P. Darré porte son intérêt. Il recherche alors en quoi les modes de construction des liens de dialogue technique, au niveau d'un « groupe professionnel local » engageant des hommes en co-activité (agriculteurs d'une commune dans ce cas là mais ce pourrait être, au niveau d'un autre type de groupe, des ouvriers d'une usine), influencent les activités cognitives individuelles et collectives et par là même les capacités d'adaptation de ces groupes aux situations nouvelles [cf. Darré, 1985a et 1985b, 1994b].

J.-P. Darré propose donc dans le même temps de renverser la vision commune des normes, perçues non plus seulement comme des obligations ou des conditions mais aussi comme des « effets de réseau ».

⁵ J.-P. Darré s'inscrit ici dans la pensée de Bakhtine pour qui c'est l'expression (verbale) qui structure l'activité mentale et non « *l'activité mentale qui organise l'expression* » [Bakhtine, 1929/1997 : 122] et ce sont les interactions verbales au sein de groupes sociaux spécifiques qui forment la « substance véritable » de la langue et fondent l'accès à la connaissance du monde.

⁶ Il s'inscrit ici dans les perspectives de la sociologie de la connaissance et des « microsociologies » dont un point fort intéressant est effectué dans le livre de Knorr-Cetina et Cicourel (1981). Knorr-Cetina insiste sur le fait que : « *it is not only a knowing subject, but a knowing and active subject which is posited in this research* » [Knorr-Cetina, 1981 : 6], autrement dit un agent ayant une activité de connaissance. Par ce mouvement, « *not only has the order become a cognitive (including linguistic) rather than a normative phenomenon, it has also become a man-made rather than a man-coercing matter : it is produced, contested, repaired, organized and displayed in concrete situations whose definition become the subject of continual accomplishment and interruption* » [id. : 6].

J.-P. Darré attribue au carcan du paradigme communicationnel (à la base de la théorie des graphes⁷) le fait d'occulter en grande partie cet aspect dans l'analyse de réseaux. Si je peux sans trop de doute affirmer que la plupart des auteurs sont sous l'influence de ce paradigme, il n'est pas toujours aisé d'enfermer tous les sociologues ou anthropologues dans des catégories aussi simples.

Par exemple, J. Clyde Mitchell, représentant de la « tendance communicationnelle », n'écarte pas toute idée de production; mais il est vrai de manière très incidente, lorsqu'il estime que les rôles, les positions et les normes associés à un type de réseau sont dans une large mesure définis par les acteurs en interaction [cf. Mitchell, 1973].

À l'opposé, E. M. Rogers et D. L. Kincaid s'inscrivent explicitement en faux par rapport à la vision d'une séquence linéaire de communication où un émetteur actif cherche à produire un effet sur un récepteur passif : ils appellent à ne pas oublier que le « milieu social » du récepteur est préalablement organisé et que c'est la forme de cette organisation dont il faut tenir compte pour comprendre le devenir des messages du « centre ». Ils invitent ainsi à considérer ces « récepteurs » comme des agents actifs dotés de formes de connaissance qu'il faut considérer comme autre chose que du « bruit » parasitant les messages reçus.

Mais, dans le même temps, ces deux chercheurs n'opèrent pas une rupture totale et restent, comme le relève avec justesse J.-P. Darré, dans les limites dressées par le « point de vue de l'émetteur » dans la mesure où l'activité des agents dans les réseaux de communication est essentiellement vue sous l'angle du partage des connaissances au cours des échanges internes de parole [cf. Darré, 1985b]. Et il est vrai que, de fait, le questionnement concret de E. M. Rogers et D. L. Kincaid (1981) porte sur le problème de la circulation des messages et son influence sur les comportements des membres d'un réseau.

1.4. Réseau et théorie : des intentions au paradigme

1.4.1. L'analyse de réseaux se positionne par rapport au structuralo-fonctionnalisme

En soulignant que “ *The individual is progressively being drawn into networks and interpersonal relations which cut across the boundaries of village, sub-caste and lineage* ” [Srinivas et Bêteille, 1964 : 166],

⁷ Un des piliers mathématiques majeurs pour les méthodes de l'analyse de réseaux. Elle fournit un moyen de représenter visuellement les réseaux sociaux (sous forme d'un modèle consistant en un ensemble d'acteurs – des « nœuds » – reliés par les liens – des traits – qu'ils forment entre eux) ainsi que des concepts pour étudier certaines des propriétés morphologiques des réseaux sociaux [cf. Wasserman et Faust, 1994].

M. N. Srinivas et A. Béteille portaient les premiers coups à l'édifice structuralo-fonctionnaliste. En effet, ces auteurs perçoivent ce mouvement comme une tendance fondamentale qui caractérise dorénavant nombre des sociétés étudiées par les anthropologues; et donc comme une remise en question de la pertinence analytique du structuralo-fonctionnalisme.

U. Hannerz, en suggérant que le développement de l'analyse de réseaux a été lié à des orientations nouvelles des recherches anthropologiques vers des “*territoires sociaux qui n'étaient pas aussi clairement sous contrôle social normatif*” [Hannerz, 1983 : 221], relève que ces remises en question sont intimement liées aux études sur la vie sociale en milieu urbain.

L'analyse de réseaux se fonde ainsi en opposition au modèle structuralo-fonctionnaliste et plus particulièrement à la sociologie de T. Parsons : elle rejette sa description d'une société basée sur des structures stables de normes et de valeurs qui déterminent les conduites individuelles ou collectives en leur prescrivant les rôles sociaux à tenir (dans cette perspective « parsonnienne », les relations inter-individuelles apparaissent peu dignes d'intérêt au regard des « macro-orientations » ultimes – associées à des valeurs générales – qui guident les sociétés).

L'opposition de l'analyse de réseaux au structuralo-fonctionnalisme détermine cependant deux types d'attitude :

- J. Boissevain écrit qu'en réintroduisant le concept de l'Homme comme être social interagissant, l'analyse de réseaux se fonde radicalement en opposition au structuralo-fonctionnalisme.
- Plus nuancés, des chercheurs comme J. Clyde Mitchell ou B. Wellman estiment que l'analyse de réseaux est en fait complémentaire des analyses structuralo-fonctionnalistes :
 - soit parce que son échelle d'application est différente, dépassant le cadre des tribus isolés ou des groupes restreints pour s'adresser à des unités où n'existent “*no single pervasive structural characteristics*” [Mitchell, 1969 : 9].
 - soit parce que, d'un point de vue théorique, “*people belong to networks as well as to categories*” [Wellman, 1988 : 32]. Seulement, l'analyse de réseaux appréhende mieux les systèmes sociaux où les liens sont transversaux aux catégories.

1.4.2. Théorie de l'action rationnelle et formation des réseaux sociaux

Je l'ai déjà noté, replacer le concept de réseau dans une théorie sociologique constituait une étape nécessaire pour le fonder pleinement en tant que concept opératoire, selon J. Clyde Mitchell (1969) ou bien encore B. Kapferer qui affirme que si l'on veut faire de l'analyse de réseaux un principe d'explication sociologique, “ *it must be used in conjunction with a theory and not viewed as a theory in itself*” [Kapferer, 1973 : 108].

C'est d'ailleurs une des critiques que B. Kapferer adresse aux travaux d'E. Bott. En effet, l'hypothèse de Bott que des « réseaux serrés » de relation impliquent un consensus normatif plus puissant “ *was dependant on wether the theoritical perspective was interactionist or normative*” [Kapferer, 1973 : 106]. Or, E. Bott ne précise jamais son ancrage théorique.

B. Kapferer constate que le centre d'intérêt d'E. Bott glisse des rapports entre, d'une part, le partage des activités conjugales entre le mari et la femme et, d'autre part, les formes de leurs réseaux de relations vers le rôle des normes pour expliquer les différentes structures des comportements conjugaux. Selon ce chercheur, la théorie implicite d'E. Bott est de « type normative » et met en avant la force d'une pression diffuse qui obligerait à se conformer à des normes consensuellement partagées dans les réseaux fortement intégrés. Il ajoute que cette théorie ne lui paraît pas congruente avec l'analyse de réseaux.

B. Kapferer propose d'ancrer son analyse dans le cadre de la théorie de l'échange de Blau. Il en retient deux aspects particuliers :

- l'acteur individuel est conduit par ses choix rationnels mais de façon limitée du fait de la non-transparence des informations présidant à ses options ou bien du fait d'une perception réduite de ces mêmes informations.
- les normes sont produites au cours d'interactions qui, en retour, jouent sur ces interactions.

Il s'agit en quelque sorte d'une théorie « molle » de l'acteur rationnel, qui, dans sa version « molle » ou non, est d'ailleurs une théorie explicitement évoquée dans le cadre de l'analyse de réseaux :

– N. Lin propose la théorie du choix rationnel afin d'établir un lien entre les instruments que propose l'analyse de réseaux et la théorie sociologique. Il me faut évidemment associer cette orientation avec la perspective de recherche développée par ce sociologue dans la mesure où il vise à rendre compte de la manière dont les acteurs gèrent stratégiquement leurs relations sociales pour atteindre certaines fins [cf. Lin, 1995].

– Similairement, M. Forsé et S. Langlois (1997) affirment que l'on ne peut se passer d'un postulat de rationalité pour expliquer comment un acteur choisit telle relation et non telle autre; postulat qui suppose que les individus ont un ordre interne préétabli de préférences et qu'ils choisissent ce qu'ils préfèrent dans leurs horizons propres de possibles.

Mais, selon J. Boissevain, cette théorie aurait tendance à aller trop loin dans la vision de l'individu manipulateur et dirigé par son intérêt propre [cf. Boissevain, 1973]. Cependant cette même théorie, en combinaison avec la théorie de l'action, paraît offrir aux yeux de J. Boissevain les perspectives les plus riches pour l'analyse de réseaux. On peut regretter qu'il n'ait pas cherché à préciser en quoi consiste cette théorie de l'action et de quelle façon elle peut rencontrer de manière fructueuse la théorie précédente.

Je ne suis en effet pas convaincu que la théorie de l'acteur rationnel soit congruente avec l'analyse de réseaux, et ce d'autant plus, comme le note N. Long, que les formes extrêmes de celles-ci ont dérivé vers un point de vue sur les comportements sociaux comme équivalents à l'intérêt et aux motivations individuels [cf. Long, 1994] : on est loin ici des hypothèses, empiriquement validées, et que des auteurs comme M. Forsé et S. Langlois martèlent, à savoir que les régularités des actions sociales tiennent certes aux choix rationnels des agents mais surtout aux effets des structures concrètes de relations [cf. Forsé et Langlois, 1997].

Il est vrai, de nombreux auteurs ont fait remarquer qu'il y avait difficulté à formuler une théorie adéquate. B. Wellman (1988) souligne que les tentatives sont encore rares et S. D. Berkowitz (1988) note d'ailleurs que c'est là une critique fréquente adressée à l'analyse de réseaux, à savoir de constituer une méthode sans théorie.

Et si Harrison C. White et al. écrivent que : “ *network concepts may provide the only way to construct a theory of social structure* ” [White et al., 1981 : 732], on l'attend toujours !

Plus radicalement, U. Hannerz estime qu'il n'existe pas de théorie mais plus sûrement ce qu'il appelle une “ *anthropologie théorique de l'action* ” [Hannerz, 1983 : 223] pour laquelle il ne se montre pas vraiment explicite.

Je poserai enfin la question de savoir si l'absence d'une théorie ne serait pas à relier à l'absence d'une réflexion sur les objets auxquels s'adressent l'analyse de réseaux. Par exemple, J. A. Barnes évoque, dans un article de 1968, cette question de l'objet comme un point de sa discussion mais il n'y revient pas ! [cf. Barnes, 1968]. J. Boissevain spécifie que l'analyse de réseaux peut aider à résoudre “ *certain social and theoretical problems* ” [Boissevain, 1979 : 394, je souligne] : on est pas beaucoup plus avancé ! U. Hannerz aborde aussi ce problème sans y apporter l'éclairage que l'on est en droit d'attendre de la part d'un auteur habituellement très pointu. En effet, du moment que l'analyse de réseaux est :

“ *utile dès lors que l'on s'intéresse à des individus et à l'usage qu'ils font de leurs rôles (...) à des pratiques qui jouent des limites institutionnelles (...) plutôt qu'à des pratiques qui les confirment* ” [Hannerz, 1983 : 223],

son objet est donc l'ensemble des sociétés complexes (sic !). De fait, la plupart des auteurs relèvent que la gamme des objets traités par l'analyse de réseau est vaste [cf. Wellman, 1988; Marsden, 1987; Wasserman et Faust, 1994; etc.] : vie communautaire et sociabilité urbaine, diffusion des innovations, résolution de problèmes de groupe, mobilité sociale, fonctionnement des marchés économiques, recrutement dans les mouvements sociaux, etc.

1.4.3. Une philosophie de l'action qui admet une pluralité d'approches théoriques

Si l'on ne peut parler en effet d'une théorie pleinement structurée, il convient de concéder avec J. Boissevain que “ *network analysis, while not a theory, has theoretical implications* ”⁸ [Boissevain, 1979 : 392]. La section précédente l'a montré amplement, le problème de l'action et du libre-arbitre du sujet est fréquemment discuté en relation avec l'analyse de réseaux.

Je vais sommairement discuter ici, à travers N. Elias et Mark S. Granovetter, de ces implications « théoriques » qui ressortent au fait que l'analyse de réseaux n'est pas simplement présentée comme un ensemble d'outils méthodologiques mais aussi, comme l'affirment E. M. Rogers et D. L. Kincaid “ *a philosophy and a way of thinking* ” [Rogers et Kincaid, 1981 : 140].

⁸ J. Boissevain rappelle que la non-reconnaissance des implications théoriques a impliqué une sur-élaboration d'outils techniques, de définitions, une sur-accumulation de données pour produire des résultats plutôt chiches. “ *Flies are killed with dynamite* ”, note-t-il avec humour pour tourner en dérision ces développements techniques excessifs [Boissevain, 1979 : 393].

Contre “ la *“métaphysique des formations sociales”*” [Elias, 1991 : 11] qui figure l’individu enserré et contraint dans une succession de cercles alors que ces contraintes “ *résultent en réalité du caractère particulier des configurations qu’il forme avec d’autres hommes*” [Elias, 1991 : 12], N. Elias oppose une vision des configurations⁹. Elle signifie, entre autre, qu’à la « théorie de la domination » qui considère les comportements individuels comme les résultats de contraintes économiques et sociales en quelque sorte extérieures aux individus eux-mêmes, doit être substituée une théorie qui laisse place aux capacités d’action et de réflexion des hommes dans leurs différentes configurations et par l’intermédiaire de ces configurations.

Dans le même sens, R. Chartier indique que la création est inscrite dans les réseaux : les systèmes de relations et de positions s’imposent certes aux individus mais laissent néanmoins place à l’intention et à l’action [cf. Chartier, 1993]. Dans cette perspective, les réseaux sociaux seraient donc conçus comme des cadres sociaux où s’opèrent des choix et se structurent des processus de décisions individuelles ou collectives en réponse à des situations de changement social qui offrent des ressources variables, tout à la fois contraintes et opportunités, pour l’action. Ainsi l’analyse de réseaux pourrait prolonger logiquement une posture qui fait la part belle aux “ *thématiques de la ruse, de la force des faibles, du détournement et du braconnage*” [Fabiani, 1995 : 29]. Elles ont su rallier une génération de chercheurs, « en mal de sujet », et lassée des théories de la domination comme le rappelle J.-L. Fabiani.

De manière tout à fait complémentaire, Mark S. Granovetter (1985) dessine lui les contours d’une théorie de la médiation à partir de la notion de l’« inscription » (*embeddedness*). Cette notion lui permet d’adopter une position intermédiaire entre les conceptions qui, selon lui :

- « sur-socialisent » l’acteur en se fondant sur un modèle déterministe d’internalisation progressive de normes et de valeurs dans les comportements sociaux.
- « sous-socialisent » l’acteur en se basant sur un modèle du libre-sujet individuel dont le comportement est lisible dans la poursuite de ces intérêts propres.

⁹ N. Elias désigne la configuration comme étant d’une part les relations concrètes entre des hommes en interdépendance au regard d’une activité donnée (il prend l’exemple d’une partie de cartes) et le modèle des relations que les membres de la configuration forment entre eux.

Selon N. Elias, deux groupes antagonistes mais interdépendants forment une seule configuration. Il en déduit que ceci oblige à voir le pouvoir comme une relation fluctuante de tensions, en mouvement d’oscillation le long de chaînes d’interactions au sein de cette configuration tout autant que l’expression d’une marge de manœuvre attachée à des positions sociales inégalement distribuées [Elias, 1970/1991 : 155-161].

Mark S. Granovetter estime que ces deux postures sont en fait “ *similar in their neglect of ongoing structures of social relation* ” [Granovetter, 1985 : 481] dans la mesure où elles s’appuient toutes deux sur une vision de l’action et de la décision effectuées par des acteurs atomisés. Il recommande en conséquence de s’intéresser aux structures de relations sociales dans lesquelles tout homme est enchâssé. A ses yeux c’est à ces niveaux de médiation que s’exerce le changement social, que l’articulation entre le « macro » et le « micro » s’opère et que les conditions macro-historiques s’expriment. L’analyse de réseaux constitue à son sens l’outil logique de description de ces structures. Si elle n’est pas l’analyse directe de ce que les conditions « macro » autorisent de faire ou de ne pas faire à l’échelle de ces niveaux de médiation, Mark S. Granovetter souligne, en réponse à Herbert J. Gans (1980) que les facteurs globaux ne sont pas indépendants des variables de réseau : ils s’y actualisent en modifiant la morphologie des structures [cf. Granovetter, 1980].

R. J. Richardson et B. Wellman apportent un éclairage nouveau en montrant que l’analyse de réseaux tolère des choix « théoriques » variés dans la mesure où elle s’accommode aussi bien avec :

– la sociologie américaine et son « individualisme fondamental » qui voit “ *the world as composed of voluntary - chosen, egalitarian, symmetrical relations* ” [Richardson et Wellman, 1985 : 775].

– la sociologie canadienne qui, influencée par une forte tradition en économie politique se focalise plutôt sur des systèmes de relations entre les membres d’une collectivité spécifiée, à l’intérieur de laquelle les liens de pouvoir ne sont pas occultés.

1.4.4. Un certain flou théorique qui n’exclue pas la constitution d’un paradigme

J. Clyde Mitchell (1969) ou R. Sanjek (1974) s’accordent pour estimer que les liens sociaux isolés sous forme d’un réseau par le chercheur doivent l’être au regard du problème traité : les outils proposés se doivent de répondre à des questions anthropologiques ou autrement dit l’analyse de réseaux ne doit pas être vue comme un “ *special field of inquiry* ” [Boissevain, 1979 : 394] ou un domaine d’investigation [cf. Wellman et Richardson, 1985]. Si la manipulation de variables morphologiques fonde ses ambitions descriptives, l’analyse de réseaux, contrairement à ce qu’en pense R. Sanjek (1974) qui y voit un simple outil, est quasi-unanimement perçue comme ayant aussi vocation à expliquer.

B. Wellman et R. J. Richardson milite ainsi pour une sociologie des réseaux [cf. Wellman et Richardson, 1985]. Selon ces auteurs, l'analyse de réseaux a évolué d'une simple méthode à un paradigme basé sur quatre principes :

– le regroupement spécifique de relations sur la base de la similitude des positions¹⁰ dans un système social est un principe explicatif plus efficient que les analyses en termes de caractéristiques personnelles attribuées à des individus, d'une part, isolés de leurs relations concrètes structurées et, d'autre part, agrégés suivant la proximité de ces caractéristiques dans le but de constituer des catégories, en quelque sorte statistiques¹¹.

Comme conséquence, les structures deviennent alors des faits empiriques et “ *non dégagées indirectement par articulation entre ces catégories* ” [Forsé, 1991 : 263].

Un peu plus nuancé, J.-P. Darré souligne que, s'il est sans doute possible de trouver des cas où la forme des relations sociales construit une catégorie définie par un ensemble de traits communs aux individus qui composent le réseau, “ *il est nécessaire en tout cas de construire la réalité sociale sans en préjuger* ” [Darré, 1996 : 25].

Abondant dans ce sens, E. M. Rogers et D. L. Kincaid ont affirmé (plus que démontré) que les variables de structure sont surdéterminantes pour expliquer des processus de changement individuels ou collectifs par rapport à des collections d'attributs individuels ou à des caractéristiques du « système » (nombre de membres, moyenne sur un attribut donné, etc.) [cf. Rogers et Kincaid, 1981].

– les normes sont des productions de systèmes structurés de relations sociales, ce qui implique de chercher des explications aux actions sociales au niveau des régularités de comment les gens agissent de fait, plutôt que dans les régularités des normes sur le comment les gens devraient agir.

¹⁰ L'attention portée aux positions amène à s'interroger, dans un deuxième temps, sur la distribution spatiale des relations sociales pour éventuellement les relier à des sentiments de solidarité ou d'identité [cf. Wellman et Leighton, 1981].

¹¹ B. Wellman souligne que ceci implique de créer des méthodes analytiques en rapport avec la nature relationnelle de la structure sociale, complémentaires des méthodes statistiques qui travaillent sur des unités indépendantes [cf. Wellman, 1988]. Le concept-clé ici est celui d'« équivalence structurale », définie pour deux individus “ *if they have identical ties to and from all others actors in the networks* ” [Wasserman et Faust, 1994 : 356] et qui permet de faire des groupements spécifiques de personnes partageant ainsi la même position. Dans la mesure où la recherche d'une équivalence structurale parfaite est délicate, on mesure plutôt une équivalence approximative, en regroupant des individus interagissant « de manière semblable » avec les mêmes individus [cf. Wasserman et Faust, 1994].

– les recherches se focalisent sur les contextes d’interaction à l’intérieur desquels les relations dyadiques opèrent. Ce sont les effets des modèles relationnels sur les comportements des membres du réseau qui sont étudiés et non directement les interactions.

– les systèmes sociaux sont des « réseaux de réseaux ».

L’analyse de réseaux est ainsi fondée en un « paradigme compréhensif » permettant globalement d’appréhender la manière dont les modèles de relations sociales allouent les ressources dans un système social [cf. Wellman, 1988]. Est alors justifié qu’elle soit appelée, au sein de la « galaxie-réseau », **analyse structurale** puisque les chercheurs se rattachant à ce paradigme¹² considèrent que la morphologie des structures est une donnée fondamentale pour rendre compte de phénomènes sociaux [cf. Forsé, 1991].

2. Réseau et politique : une position « mi-fugue » mi-raisin

2.1. Analyse de réseaux et études du politique

L’anthropologie a cherché à utiliser le « réseau » pour étudier des processus politiques. J. A. Barnes consacra un article de synthèse pour démontrer l’utilité de l’analyse de réseaux, au niveau du politique à l’échelon local, en ce qui concerne l’étude des “ *social processes involving links across, rather than within, group and category limits* ” [Barnes, 1968 : 109].

Selon U. Hannerz, les travaux se sont particulièrement développés à partir de l’étude d’E. Bott [cf. Hannerz, 1983]. U. Hannerz distingue deux principaux types d’approche de la réalité socio-politique en termes de réseaux :

– Dans la lignée d’E. Bott, les recherches ont tenté d’établir une relation entre la forme des réseaux et la pression normative qu’ils exercent sur leurs membres. La structure du réseau est alors décrite suivant deux modalités, soit dense.

¹² Forsé et Langlois (1997) spécifient que l’émergence de ce paradigme dans les années 1970 doit aussi à la constitution d’une « infrastructure » dense de recherche : création d’une association internationale (*International Network for Social Network Analysis*) qui publie la revue *Connections*, une collection d’ouvrages éditée par la *Cambridge University Press*, un site *web*, etc.

– Citant l'étude de A. Mayer (1966) qui s'intéresse à l'utilisation par différents candidats à des élections de leurs relations sociales pour gagner des voix, U. Hannerz (1983) estime que le concept « d'action-set » décrivant la mise en place d'un groupe d'action pour une tâche spécifique dans un contexte spécifique est en fait un réseau partiel bâti autour du candidat. La recherche s'intéresse à saisir la diversité des modes de recrutement et à examiner la formation d'une chaîne de relations dans un système social.

Dans les deux cas la structure des relations n'est abordée qu'en filigrane ou de manière très simple. Je pense qu'Hannerz parle ici de « réseau » plus parce que ces études ouvrent sur de nouveaux objets; c'est à dire qu'elles proposent de nouvelles approches qui s'attachent à repérer des structures sociales différenciées en dehors des groupes institutionnels.

Ainsi, même des recherches aussi intéressantes soient-elles comme celle de M. Abelès qui montre comment la famille Flandin-Rivière a pu créer un réseau départemental autour, essentiellement, d'alliances familiales mais aussi d'associations et de syndicats divers, puis convertir ce capital relationnel en position politique sur l'échiquier national, ne peuvent prétendre au label d'analyse de réseaux, si tant est qu'elle soit recherchée ou même utile [cf. Abelès, 1989].

Et effectivement, B. Wellman note que les recherches sur le politique sont relativement rares, tout au moins dans la dimension descriptive, et se servent de l'analyse de réseaux dans des sens très divers [cf. Wellman, 1988].

2.2. Le « réseau » et la multiplication des tâches descriptives des « objets politiques »

Le « réseau » peut aider à préciser le travail empirique de l'anthropologie politique dans la mesure, en effet, où les “ *conceptual means for thinking about social world* ” [Wasserman et Faust, 1994 : 11] que l'analyse structurale offre, me semblent propices pour, de manière systématique, « allonger le questionnaire » [cf. Veyne, 1971].

Je verrai deux axes qui permettent d'augmenter la surface descriptive des faits :

– Pour illustrer le premier axe, je partirai d'un exemple fourni par A. Blok (1973) dont l'objet d'étude est constitué par deux coalitions rivales lui permettant d'appréhender le fonctionnement politique de la Sicile. Ce chercheur dénie en effet tout intérêt au réseau

pour saisir les processus de changement micro-politique dans la Sicile du début du XX^e siècle sous prétexte qu'on ne peut séparer les individus des structures auxquelles ils appartiennent.

Probablement a-t-il raison pour ce qui est de rendre compte la description de la genèse d'une coalition autour d'un personnage brutal et courageux qui recrute sur la base de liens de parenté ou d'alliance. Il me semble pourtant que l'analyse de réseaux pourrait contribuer à multiplier les descriptions relatives à l'étude présentée par A. Blok :

- tout d'abord, elle peut aider à comparer les deux coalitions antagonistes sur le plan de leurs structures à l'aide d'indicateurs. Elle peut éventuellement relier ces variables descriptives à leurs capacités de mobilisation et de production d'effets; en particulier en regardant les connexions concrètes de ces deux coalitions à d'autres réseaux et sur d'autres scènes sociales, plus précisément que le simple fait d'évoquer, comme l'écrit A. Blok, de vagues rapports entre ces organisations et des structures pseudo-étatiques.
- ensuite, elle peut aider à penser à d'autres « choses » quant aux principes de recrutement des coalitions : ces modes de recrutement ne sont pas simplement passifs, et fonction du « contexte normatif », ou actifs, eu regard de rencontres fortuites [cf. Mitchell, 1969]. L'analyse structurale s'intéresse aussi à l'impact de la distance physique, de la distance sociale (au regard des caractéristiques sociales individuelles) ou encore des caractéristiques du réseau (son ouverture, sa densité) sur la formation de ce groupe plutôt qu'un autre. Mais surtout, elle cherche à connaître les liens « qui-à-qui », la nature de ces liens et des échanges (thèmes et informations véhiculés - sur un événement par exemple) et aussi, en suivant J.-P. Darré (1986), les contextes où s'établissent ces liens (lieux, conditions), les mots pour les dire, les jugements énoncés, etc.

Il me semble alors utile de faire écho à U. Hannerz (1983) qui dit privilégier la souplesse de l'instrument, d'une part en comptant des liens si nous jugeons utiles de suivre des liens concrets, par exemple des chaînes de relations autour d'événements ou d'activités donnés et, d'autre part, en utilisant des variables morphologiques en kit, en fonction du problème à résoudre [cf. Hannerz, 1983]; ou bien encore à M. Forsé et S. Langlois (1997) lorsqu'ils

notent que l'indicateur « lien fort/liens faibles », même en l'absence d'identification du réseau complet, demeure intéressant.

– le second axe consistera à voir en quoi ces « moyens conceptuels » relatifs à l'analyse de réseaux peuvent permettre « d'allonger le questionnaire ». Je traiterai dans une section distincte les concepts de « multi-appartenance » et de « liens faibles » et regarderai plus attentivement les questions qu'ils posent au thème du courtage en politique, dans la mesure où ce thème est régulièrement traité, quoique marginalement et plus de façon méthodologique qu'empirique, par l'analyse de réseaux.

2.3. La « résistance » des objets politiques à l'analyse des réseaux

En toute rigueur, en l'état actuel de ma réflexion, il me semble que de nombreuses contraintes s'opposent à l'analyse de réseaux dans le domaine du politique pour produire des données empiriques. J'en distinguerai essentiellement trois :

– Lorsque U. Hannerz écrit qu'on peut par exemple construire le réseau politique autour d'un contenu politique, celui-ci apparaît comme allant de soi à définir [cf. Hannerz, 1983]. Au contraire, P. V. Marsden note que la détermination d'un type de lien ou de contenu afin d'identifier les dyades constitue un problème central.

Ainsi sur quelles définitions s'appuyer pour isoler, dans le flux des relations multiplex, celles qui relèvent du politique ?

Définir le politique local comme étant les formes d'expression politique (au regard des logiques locales de la domination et du pouvoir) hors de l'espace étatique, [cf. Bierschenk et Mongbo, 1995], reste encore trop général et ne permet pas vraiment d'avancer dans cette voie.

Extraire des liens politiques dépend en effet de la vision globale de ce qu'on pense être le domaine politique : une dimension analytique du lien social ou un simple aspect de la vie sociale délimitant une région relativement autonome de la vie collective [cf. Lenclud, 1988]. En proposant de se focaliser sur les idées, les valeurs, les ressources linguistiques et matérielles que les hommes engagent, pour des situations données, dans leurs façon de penser et de faire le politique, c'est à dire au regard de la vie dans la « cité », G. Lenclud ouvre peut-être une possibilité pour abstraire des liens politiques [cf. Lenclud, 1988]. Il est

néanmoins supposé que le politique est observable et dicible à propos des affaires publiques « locales ».

Une étude américaine portant sur le contenu désigné comme la catégorie des « affaires importantes » afin de reconstituer le réseau de « qui-parle-à-qui-de-quoi » fournit peut-être un point de repère de ce qui pourrait être fait sur le politique. La commentant, P. V. Marsden (1987) émet des réserves :

- l'étude fait ressortir à priori les liens forts et en particulier les liens familiaux,
- elle ne permet pas de discriminer les différents milieux interpersonnels suivant les affaires discutées.

– La seconde contrainte a trait à la qualité des données à propos desquelles E. Lazega souligne qu'elle “ *est une exigence essentielle dans l'analyse de réseaux* ” [Lazega, 1995 : 596]. En effet, la détermination de la morphologie du réseau repose fondamentalement sur la récolte des données relatives à la mesure du lien entre les deux hommes constituant la dyade. Il est douteux que l'on puisse d'entrée assurer la qualité d'un lien « politique ». Si tant est que cela soit possible, la question de la durée d'enquête sur le terrain est ici posée afin de consolider la robustesse de la relation politique entre deux individus.

Au delà des injonctions à la « qualité », il me faut signaler la faiblesse des développements relativement à la question de la fiabilité des données. Je cite en guise d'exemple ces propos de S. Wasserman et K. Faust : “ *We assume, prior to any data gathering, that we can obtain relevant information on all substantively important actors* ” (: 33). Une telle affirmation n'est-elle pas complètement liée à la question de la production de données sur les liens (que ces auteurs appellent d'ailleurs « collecte ») ?. Sans préjuger du sens du mot auprès de ces sociologues, le terme me semble avoir une connotation positiviste évoquant une simple extraction de données qui sont là. Force est de constater en outre que leur projection des questions de qualité des données sur les axes de la *validity* (pertinence, savoir si les mesures mesurent bien ce que l'on cherche à mesurer), de la *reliability* (fiabilité, savoir si la mesure répétée de la variable donne la même estimation de la variable) reste théorique. Et ce d'autant plus que les recherches empiriques n'existent pas

pour la mesure de la *validity*, sont limitées pour la mesure de la *reliability*¹³ [cf. Wasserman et Faust, 1994].

A. Degenne et M. Forsé s'intéressent aux modes de constitution des données qui toutes peuvent se résumer à la technique de la « génération des noms », “ *une technique pour enquêter sur des réseaux personnels* ” [Degenne et Forsé, 1994 : 26] et identifier ainsi les chaînes de connaissances. Mais les auteurs, s'ils décrivent différentes manières de collecter les données (carnet d'adresse, carnet de compte, questionnement par liste, etc.), laissent dans l'ombre le problème de la robustesse des informations : il est supposé que l'accès au nom est une question technique dont on pourrait tout juste déplorer, comme le relève P. V. Marsden, qu'elle soit encore mal traitée par une analyse de réseaux, “ *limited (...) by the absence of standardized instruments for collecting them [data]* ” [Marsden, 1987 : 122]. Ce que dit P. Bourdieu à propos de la violence symbolique associée aux multiples rites d'institution étatiques d'identification par le nom propre en appellerait peut-être à plus de circonspection au sujet du nom [cf. Bourdieu, 1994].

Enfin, je noterai rapidement la difficulté d'enregistrer les liens « longitudinaux », collecte nécessaire pourtant si l'on veut tracer l'évolution du « dialogue politique » au sein de l'unité sociale considérée. À ce propos, M. Forsé souligne que la plupart des analyses sont statiques [cf. Forsé, 1991].

– Si je prends l'option, non d'extraire un réseau partiel autour d'un individu particulier, mais un réseau politique au sein d'un réseau total, la tâche descriptive prend alors des dimensions « vertigineuses ».

En effet, en situant le cadre d'observation du politique local à l'échelle d'une unité administrative comme un « village », le travail demanderait de manier des matrices considérables (le nombre d'habitants composant ce village mis au carré). A titre d'exemple, une des méthodes informatiques de traitement présentée par E. M. Rogers et D. L. Kincaid (il est vrai en 1981), la plus disponible sur le marché, ne pouvait excéder 150 individus.

Certes, lorsque tous les acteurs de l'unité sociale ne peuvent être « mesurés », reste la possibilité de l'échantillonnage. Mais comme le notent S. Wasserman et K. Faust (1994), la plupart des études de réseaux portent sur des unités énumérables. Est-ce la raison pour

¹³ Elles montrent cependant que les mesures issues de la méthode consistant à générer une liste de noms en fixant le nombre de réponses possibles que l'informateur a à fournir sont moins fiables que celles issues de la génération d'une liste de noms, sans restriction de nombre du nombre de réponses mais avec une hiérarchisation de l'intensité des liens par l'informateur.

laquelle le problème de savoir comment tirer des inférences de l'échantillon vers la population en terme de forme des liens est simplement mentionnée ? Également, ces auteurs écrivent que l'on peut échantillonner des individus ou des triades d'acteurs ou encore des sous-groupes d'acteurs. Mais sur quels critères sélectionner telle ou telle personne eu regard de la spécificité des variables de réseaux qui sont relationnelles et non d'attribut ? Comment éviter, dans le cas de la méthode dite « *cognitive social structure* » fréquemment utilisée et où l'on demande aux informateurs d'énoncer leurs perceptions des liens d'autrui, la « disparition » d'acteurs importants mais « discrets » ? En particulier, dans le domaine du politique, on peut imaginer nombre de raisons pour lesquelles des hommes et des femmes (surtout ?) soient perçus comme non actifs¹⁴ alors qu'ils tiennent un rôle (dissidence, détenteurs du pouvoir réel/porteurs des attributs du pouvoir, etc.). Quant à l'échantillonnage de sous-groupes, il demande au minimum de disposer de données permettant de les identifier (ils préexistent) et d'hypothèses sur leur importance dans la structuration des relations sociales de la population considérée.

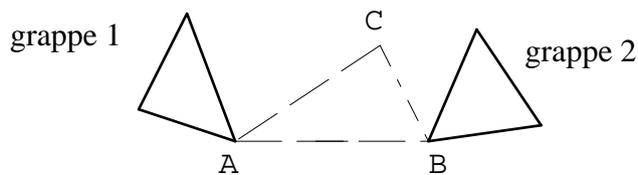
2.4. Les liens faibles et la multi-appartenance : multiplier les scènes sociales

2.4.1. Les liens faibles

C'est à Mark S. Granovetter (1973) que l'on doit le développement de ce concept à partir d'un questionnement sur la force des liens positifs et symétriques dans les micro-interactions.

Il réfute la liaison faite par les anthropologues entre la dimension multiplex des relations sociales et la force du lien. Il rappelle que G. Simmel a démontré que des interactions à un contenu unique pouvaient tout aussi bien impliquer un lien fort. Mark S. Granovetter bâtit la notion de **liens faibles** à partir de la notion de « pont » défini comme le seul chemin entre deux points d'un réseau (voir le schéma ci-après - le concept de liaison sera développé ultérieurement). Il l'oppose à la notion de **liens forts**, liens dits de « proximité élevée » indiquant que deux individus possèdent en commun un grand nombre de liens avec des tiers.

¹⁴ Ils formeront d'ailleurs une catégorie dont l'existence est en soi un objet d'analyse pour l'anthropologue.



A, B : pont

C : liaison

Ce modèle du lien faible est aussi une façon de répondre à la question de savoir comment il est possible de “ *relate micro-level interactions to macro-level patterns* ” [Granovetter, 1973 : 1360]. Se plaçant explicitement sur le terrain des phénomènes de diffusion, Mark S. Granovetter fait l’hypothèse que “ *individuals with many weak ties are (...) best placed to diffuse* ” [Granovetter, 1973 : 1367].

J.-P. Darré reproche d’ailleurs à Granovetter d’être trop « communicationnel », c’est à dire de considérer uniquement les liens faibles comme des canaux qui brisent de l’isolement du monde extérieur en donnant accès à des informations socialement (et physiquement) distantes; et ce, au détriment d’une interrogation sur “ *la place accordée à la connaissance du monde propre au "cercle d’amis"* ” [Darré, 1985b : 62]. En effet si les individus changent leurs normes, en particulier par des apports extérieurs, ils en sont aussi des producteurs au sein de leurs réseaux (cf. supra).

Il est vrai que Mark S. Granovetter ne cherche pas à développer de telles perspectives, sans être franchement explicite à ce sujet. En effet, les liens faibles sont, à ses yeux, utiles à l’analyse, non d’individus particuliers, mais de groupes plus larges, en particulier pour ce qui concerne leur adaptabilité au changement, c’est à dire leur capacité à répondre à des situations nouvelles. C’est ainsi que le quartier urbain qu’il considère ne peut réagir à un plan de destruction parce que ses occupants sont dans l’incapacité de s’organiser collectivement en raison de l’absence de liens faibles. Ces liens faibles auraient pu éventuellement participer de la formation d’un groupe de pression, soit en reliant entre eux les micro-groupes du quartier qui sont fondés sur des liens forts (de parenté ou entre pairs) et composent la base sociale du quartier, soit en reliant ces groupes à des réseaux extérieurs au quartier. L’intérêt majeur réside donc à mon sens en ce que Mark S. Granovetter montre que les capacités de réaction à des situations de changement dépend plutôt de liens faibles qui fournissent des ressources plus larges grâce aux liaisons établies avec des réseaux plus éloignés et divers que des liens forts (parents, amis, etc.). La généralisation de ce résultat exigerait cependant des confirmations empiriques plus larges.

Mark S. Granovetter reconnaît lui-même les limites de ses investigations qui, en particulier, ne disent rien sur l'évolution dans le temps des liens de simple connaissance et négligent en outre les relations entre la force des liens et leurs degrés de spécialisation ou bien les rapports hiérarchiques.

E. M. Rogers et D. L. Kincaid abondent dans le sens de Mark S. Granovetter quant au potentiel de changement des liens faibles qui “ *enable innovations to flow (...) via liaisons and bridges* ” [Rogers et Kincaid, 1981 : 128]. Ils étendent cette notion aux ponts effectués entre des grappes au sein d'un réseau et non seulement entre des échelons locaux et les « niveaux de large extension ». Ces auteurs caractérisent les liens faibles par :

- leur hétérophilie, “ *the degree to which pairs of individuals who interact are different in certain attributes* ” [Rogers et Kincaid, 1981 : 347].
- leur faible proximité qui renvoie au faible ou à l'absence de recouvrement des réseaux personnels des deux individus faiblement liés.

En contraste avec les liens forts, E. M. Rogers et D. L. Kincaid ajoutent que les liens faibles n'impliquent ni contiguïté spatiale, ni tension psychologique, facteurs caractéristiques des liens forts. Si ces derniers possèdent également en eux un potentiel de changement, il est forcément lent quant à ses effets car il repose sur des phénomènes mutuels d'influence psychologique.

Mais plus que le classement des liens sur la base de leur « force » (mesurée par le temps passé ensemble, l'intimité et les services réciproques), l'intérêt du concept de « lien faible » réside, selon J. M. Saussois (1994), dans l'ouverture qu'il autorise vers une théorie de la médiation qui reste cependant encore à construire (voir supra).

2.4.2. La multi-appartenance

Comment décrire les recouvrements entre les multiples réseaux dans lesquels s'insèrent les individus ?

Les propos de J. Clyde Mitchell font apercevoir les conditions d'une telle réalisation en opérant une abstraction analytique d'une dimension spécifique parmi la multitude des liens

sociaux et ce même s'il existe des recouvrements entre ces liens [cf. Mitchell, 1973]. Cependant il n'offre pas vraiment les moyens conceptuels de cette analyse. En effet la procédure qu'il propose est la suivante : quand un lien est isolé, il faut chercher d'autres types de relation, si cela s'avère nécessaire pour éclairer le problème étudié, qui viennent recouvrir le type précédemment choisi pour reformer la réalité « multiplex » de la plupart des systèmes de relation [cf. Mitchell, 1969]. Il y a là une certaine analogie avec les « fantômes » liés aux utilisations des systèmes d'information géographique : il suffirait de croiser le maximum de cartes thématiques pour que la réalité apparaisse toute entière. D'ailleurs, J. Boissevain affirme que le problème du traitement des liens multiplex reste entier [cf. Boissevain, 1973].

Harrison C. White et al. (1981) rejettent également la notion de multiplicité proposé par J. Clyde Mitchell qui amènerait à fusionner différents types de réseaux en les empilant les uns sur les autres. Ces auteurs la considèrent cependant comme cohérente avec le point de vue de Mitchell puisqu'il s'agissait essentiellement pour lui, selon ces chercheurs d'éclairer les activités de manipulation de personnes concrètes dans des situations concrètes, selon ces auteurs.

Le concept de « multi-appartenance » me semble constituer ce moyen. J.-P. Darré y fait explicitement référence, voyant dans l'effet des multi-appartenances “ *le principal facteur de changements des façons de faire et de penser*” [Darré, 1994 : 26]¹⁵.

Le concept de multi-appartenance est lié à la figure de G. Simmel¹⁶. Ses interrogations portaient sur la compréhension des effets des différentes « affiliations » sur les comportements sociaux et les caractéristiques sociales des membres de ces groupes d'affiliation [cf. Simmel, 1922/1955].

Le modèle des multi-appartenances, qui traite “ *the individual as a member of a group rather than as an individual*” [Simmel, 1922/1955 : 139], nous indique que la singularité d'un individu est dans la forme spécifique de ses engagements passés et présents dans divers groupes d'appartenance. L'individualité est située à l'exacte intersection de ce faisceau et repose donc sur la combinaison

¹⁵ R. Le Guen et C. Ruault montrent ainsi que la double appartenance des agriculteurs biologiques, à savoir leur insertion dans les réseaux locaux de voisinage constitués d'agriculteurs essentiellement non-bio et leur inscription dans le réseau départemental de défense et de promotion de l'agriculture bio, leurs “ *donne accès à des possibilités de coopération multiples et complémentaires, sur le plan matériel et sur le plan des idées*” [Le Guen et Ruault, 1994 : 77]. Que ce soit sur la diminution des coûts de production, la diversification des productions ou la protection de l'environnement, la double appartenance est un support pour discuter et mettre en œuvre des processus de changement technique à l'échelon local; et ce, à travers le groupe des agriculteurs bio qui en constitue en quelque sorte un analyseur.

¹⁶ Le mot de multi-appartenance n'est pas employé directement par G. Simmel, je ne l'ai trouvé que chez J.-P. Darré. A Degenne et M. Forsé (1994) parlent d'appartenances multiples.

unique d'éléments culturels auxquels l'individu a accès et qu'il fait circuler entre les différents groupes [cf. Simmel, 1922/1955].

Harrison C. White note que le comportement d'un acteur n'est pas seulement conditionné « ici et maintenant » dans un réseau mais aussi par son intégration dans plusieurs réseaux distincts [cf. White, 1995]. Sans évoquer le concept de multi-appartenances, il lui fait néanmoins implicitement référence pour décrire l'articulation entre eux des réseaux bâtis sur un type de lien et perçus comme des entités séparés.

Cet auteur ajoute une idée supplémentaire, à savoir que la production de culture s'effectue probablement à partir du passage d'un réseau à l'autre par l'intermédiaire des “ *discours s'énonçant dans des domaines multiples* ” [White, 1995 : 706]. À mon sens, il rejoint les propos et les préoccupations de J.-P. Darré concernant la dimension langagière du travail de modification des normes, la transformation et la création de connaissances dans les « flux dialogiques » [cf. Darré, 1985b].

2.4.3. Les apports théoriques des notions de multi-appartenance et de liens faibles

L'intérêt théorique des notions de multi-appartenance ou de liens faibles est principalement dans le fait qu'elles proposent une alternative à la vision concentrique de la société ou bien à la vision en terme de catégories qui s'agenceraient les unes par rapport aux autres comme des surfaces qui formeraient intersection suivant une droite (simple contact) ou un plan (une inclusion).

Ces deux concepts nous indiquent que les articulations entre des réseaux sont assurées par des hommes qui sont soit des ponts soit des liaisons ou bien par l'effet des multi-appartenances caractérisant certains des membres d'un réseau. Les « réseaux de réseaux » ainsi que les nomment B. Wellman et R.J. Richardson (1985) ne sont pas dus à des effets d'emboîtement successif ou d'agencement entre « entités » sociales mais relèvent d'individus concrets occupant ou pouvant occuper des positions spécifiques¹⁷ au sein de réseaux structurés de relations.

¹⁷ On pourra alors s'interroger par la suite pour savoir si ces relations de multi-appartenances ou de ponts ont une distribution spatiale particulière, si elles peuvent être référées à une « multi-territorialité » qui ferait sens par rapport à des combinaisons ou des enjeux politiques donnés [cf. supra, Wellman et Leighton, 1981].

Mais l'intérêt de ces notions et plus particulièrement celle de multi-appartenance, est aussi d'introduire ou de réintroduire le concept de rôle dans l'analyse de réseaux. Certes, comme le relèvent M. Forsé et S. Langlois :

“ Les analyses de réseaux font passer les relations concrètes entre individus (qui est lié effectivement à qui) avant les relations de rôles que jouent les acteurs sociaux ” [Forsé et Langlois, 1997 : 32]

Cependant, ces auteurs soulignent que les deux approches sont compatibles et qu'il est souhaitable de les associer dans les cas où les types de relations concrètes sont liées à des relations de rôle¹⁸.

Et de fait, A. Degenne et M. Forsé (1994) relient très explicitement la question des appartenances multiples (pour reprendre leur vocabulaire) et la question des rôles. Ils le font par l'intermédiaire de la notion de **cercle** qui représente un des moyens de définir la structure sociale. Ces auteurs identifient un cercle sur la base de deux ordres de fait, d'une part la reconnaissance par les membres de leur appartenance à un « ensemble » spécifique (sur la base de la sociabilité – groupes d'affinités – ou bien de la complémentarité des rôles – ce qu'ils appellent des « grandes organisations »), et, d'autre part, l'influence que cette appartenance exerce sur certaines des conduites des membres. À leurs yeux, le « langage des cercles » est mieux adapté que le « langage des graphes » (les sociogrammes des positions sociales) si on vise l'analyse de la différenciation des rôles sociaux¹⁹. Il me semble qu'il y a là des outils descriptifs puissants que l'anthropologie politique pourrait utiliser dans l'analyse des arènes politiques emboîtées. En effet, identifier les « recouvrements » de cercles et donc les formes et les effets des multi-appartenances à travers les différents rôles tenus ouvrent plus de perspectives empiriques (cf. supra).

¹⁸ Freeman et Ruan (1997) en offrent un exemple. À partir d'un questionnaire sur les relations de « qui-à-qui » concernant un certain nombre de topiques (emprunt d'argent, conseil d'importance, parler de sa déprime, etc.), ces chercheurs ont croisé les réponses avec la nature des relations impliquées (épouse, mari, ami, voisin, etc.). Sur la base d'une étude entreprise dans neuf pays et d'une comparaison des modèles de réponse suivant trois aspects :

- mise en tension de liens entre individus impliqués dans la même relation de rôle (c'est-à-dire quelles sont les relations sociales recherchées par des individus jouant des rôles similaires pour répondre à un problème vécu par eux).
- mise en tension de liens entre individus adoptant le même type de comportement (réponse).
- mise en tension de liens entre individus dont le comportement est exécuté par des occupants de rôles.

L'analyse matricielle des « proximités » a par exemple montré que les modèles de réponse étaient similaires, sauf dans le cas de la Chine où les rôles familiaux sont moins impliqués dans les affaires personnelles au profit des voisins mais où ces rôles familiaux sont plus spécialisés (argent). Ce dernier résultat n'est pas étonnant, il trouve là simplement une confirmation empirique parmi, probablement, de nombreuses autres.

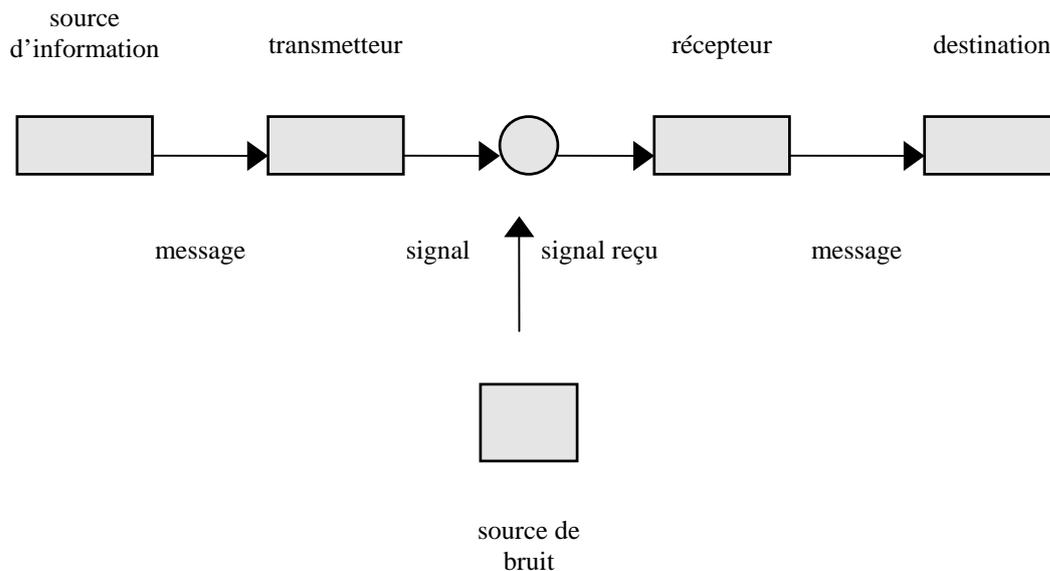
¹⁹ Pour S. Wasserman et K. Faust, l'analyse des positions sociales et l'analyse des « rôles de réseaux » sont complémentaires et interpénétrées pour la description de la structure sociale : *“ The notion of social role is conceptually, theoretically, and formally dependant on the notion of social position ”* [Wasserman et Faust, 1994 : 349]. Simplement, la position réfère à l'ensemble des individus membres d'un réseau alors que le rôle réfère aux types de relations entre

2.5. Des individus occupant des positions spécifiques : courtage et réseaux

Réseau et courtage. Impossible d'éluider les travaux de J. Boissevain, qui, sans être dénués d'intérêts au regard des problèmes qu'il pose, présentent à la fois un caractère abstrait et extrême. Il définit le courtier comme un :

“ special type of entrepreneur : one who controls second order resources and manipulates these for his own profit. Brokers are thus highly expert network specialists ” [Boissevain, 1974 : 148].

Le courtier apparaît ainsi comme un manipulateur de réseau de communication dans lequel il occupe une position de centralité. Explicitement, J. Boissevain s'inspire du modèle linéaire de communication de Shannon et Weaver :



Source : Rogers et Kincaid (1981) d'après Shannon et Weaver.

Il l'adapte de la manière suivante :

les acteurs du réseau. Ainsi, la description des régularités dans les relations tissées entre un ego et les autres membres



J. Boissevain (1974) pousse l'analogie « communicationnelle » plus loin en posant les problèmes suivants :

- celui du bruit, qui signifie que le courtier modifie les messages qu'il transmet. Cette caractéristique est indépendante du courtier, inhérente à tout acte de communication.
- celui du codage/décodage le long de la chaîne de communication, processus dépendant du courtier qui transforme, traduit tout message en connaissance de cause.
- celui de la tarification qui renvoie au coût du courtage, sorte de péage pris au passage du message (satisfactions psychologiques, informations stratégiques, statut, argent, etc.).

La vision élaborée par J. Boissevain est à mon sens celle qui est dominante dans la plupart des études des phénomènes du courtage, même si celles-ci ne reprennent pas l'ensemble de ses métaphores. C'est en effet une vision du contact et de la circulation (d'informations ou de ressources matérielles), même s'il existe des déformations dues aux « bruits » dans laquelle le courtier fonctionne comme un « passeur » ou un démon de Maxwell sélectionnant les messages. Les « récepteurs », aussi bien que les « émetteurs » d'ailleurs, sont en quelque sorte des acteurs muets, des non-participants aux processus de traduction qui revient au courtier seul.

Quelles sont les questions²⁰ que l'analyse de réseaux permet de poser à ces recherches afin de les compléter ?

du réseau peut aider à mieux cerner des sous-groupes d'acteurs occupant en conséquence la même position sociale.

²⁰ Notons qu'il n'a certes pas fallu attendre l'analyse de réseaux pour que des chercheurs émettent des réserves sur certains aspects de l'étude des phénomènes de courtage (qui rejoignent d'ailleurs les positions méthodologiques de l'analyse de réseaux) :

- H. U. E. Thoden Van Velzen reproche au paradigme du « Big Man » trois ordres de fait principaux qui sont transférables à mon sens aux études relatives au courtage et aux courtiers :
 - de se concentrer “ *too exclusively on a few powerful individuals, their manoeuvres, recruitment procedures and strategies* ” [Thoden Van Velzen, 1978 : 609] et de traiter le problème de l'accès aux ressources comme allant de soi²⁰.
 - de prêter “ *little consideration of the total network of social relations in a human community* ” [Thoden Van Velzen, 1978 : 596]; en particulier les relations entre membres de la faction organisée autour de la figure centrale ne font pas l'objet d'investigation.
 - de considérer le médiateur comme le pivot autour duquel s'organise toute la vie sociale.

Tout d'abord indiquons ou rappelons que ce thème est tout à fait marginal dans les approches relevant de l'analyse structurale.

Chez B. Wellman, les courtiers relient deux grappes entre elles à l'intérieur d'un réseau. Leurs fonctions consistent à empêcher la formation de liens directs entre ces deux grappes ou bien de contrôler l'accès à un leader d'organisation. Cette position ne leurs permettent pas d'être des "*full members of any one cluster*" [Wellman, 1988 : 46]. B. Wellman insiste sur l'importance des courtiers dans la production de changements au sein du réseau dans la mesure où ils ouvrent le plus souvent l'une des grappes vers des liens hétérophiles.

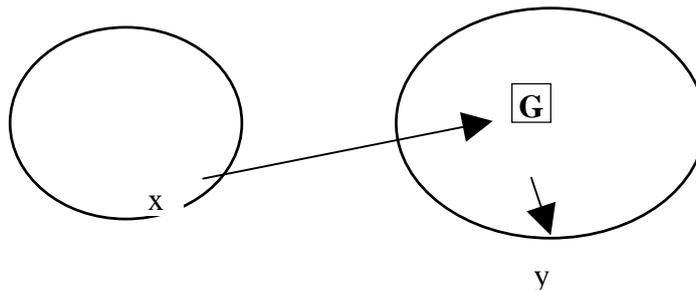
Parmi les rôles spécialisés que E. M. Rogers et D. L. Kincaid distinguent au sein des réseaux, le rôle de « liaison » (cf. schéma supra) est celui qui se rapproche le plus de celui de courtier défini précédemment. La « liaison » est un individu "*who links two or more cliques in a system, but who is not a member of any clique*" [Rogers et Kincaid, 1981 : 347]. Il se différencie du rôle de « pont » qui lui est membre d'une des grappes ou bien encore du rôle de « polymorphe » qui agit comme un leader pour de multiples sujets au sein de ses différents groupes d'appartenance et qui généralement a des liens multiplex au sein de ces groupes.

A. Degenne et M. Forsé (1994) relient ce thème à celui du « capital social », ancré dans l'idée fondamentale que "*la structure des relations contraint les comportements mais, dans le même temps, elle offre à certains des opportunités qui sont fonction des positions qu'ils occupent*" [Degenne et Forsé, 1994 : 149]. Les auteurs, en s'appuyant sur des travaux de Gould et Fernandez, distinguent deux types de « pont » :

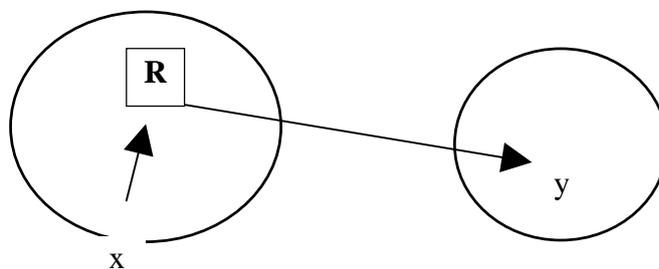
- le gardien, qui contrôle l'accès par toutes personnes extérieures à tout membre de la grappe à laquelle il appartient.

– J-P. Olivier de Sardan, dans la même veine mais avec quelques nuances, conduit les recherches à s'intéresser aux courtiers (du développement) à l'intérieur de leurs groupes d'appartenance, soulignant que ces acteurs "*sont le produit d'histoires locales, et fonctionnent à l'intérieur de réseaux*" [Olivier de Sardan, 1993 : 71]. Il s'agit, dans la perspective qu'ouvre l'auteur, de savoir :

- en quoi d'anciens ou actuels réseaux fournissent des capitaux relationnels mobilisables (et/ou convertibles) pour initier et reproduire une activité de courtage. Les réseaux dont il est ici question sont des réseaux larges « Nord-Sud » dans lesquels s'insèrent nombre de courtiers.
- en quoi les appartenances institutionnelles locales favorisent l'émergence de courtiers.



– le représentant, qui représente sa grappe vis -à-vis de l'extérieur.



Ce qu'il importe de saisir ici, c'est que la différenciation de rôles spécialisés est effectuée au regard de positions variées dans la structure des relations²¹. Elles ne sont pas simplement des positions à l'intersection de deux « cercles » plus ou moins abstraits (culture, national/local, etc.).

De plus, l'analyse de réseaux apporte des points de vue, qui, s'ils ne sont pas forcément adressés directement aux études sur le courtage, peuvent aider à un certain renouvellement (ou plus justement s'avérer complémentaires) de la problématique :

– J. Boutier relève pertinemment que le courtier peut agir sur de multiples scènes sociales qui peuvent en outre se déterminer les unes les autres [cf. Boutier, 1994]. Le concept de multi-appartenance permet à mon sens de donner un peu plus de consistance à cette

²¹ Notons cependant avec J.-P. Darré (1986) que la détermination de la grappe est fondamentale pour l'identification des ponts et des liaisons. On peut certes faire l'hypothèse que certaines de ces fonctions sont repérables avec un peu d'expérience et sur des systèmes sociaux de taille réduite, néanmoins en toute rigueur, décrire la structure du réseau constitue la première étape.

remarque en montrant par quels moyens un individu peut intervenir sur différentes scènes et les mettre en relation.

– La notion de liens faibles, ainsi que le note d'ailleurs B. Wellman (1988), nous indique que le courtier n'a pas forcément une position centrale dans son réseau. Il n'y a pas non plus de raison de penser qu'il soit le seul à remplir cette fonction, plusieurs médiateurs pouvant coexister au sein d'une grappe ou du réseau plus large et permettre l'accès à des informations rares et socialement distantes. On aurait cependant tort de penser que l'analyse de réseaux banalise totalement les rôles de médiation (« tous médiateurs » à des degrés divers). Le concept de centralité tel que le développe S. D. Berkowitz (1988) souligne que tous les membres ne sont pas égaux. Certaines positions ouvrent en effet la possibilité de mieux contrôler des flux informatifs ou matériels et d'en tirer profit.

– E. M. Rogers et D. L. Kincaid ont amené quelques critiques décisives à propos de ce qu'ils appellent le « paradigme communicationnel » de Shannon et Weaver (cf. supra). Je rappelle cependant (ou précise) que, selon ces auteurs, les biais les plus importants introduits par le point de vue communicationnel sont les suivants :

- le modèle est linéaire et généralement « one-way » (la notion de feedback ne change pas vraiment la perspective qui conçoit fondamentalement la communication comme la transmission d'informations d'un point « haut », l'émetteur, vers un point « bas », le récepteur).
- la relation émetteur-récepteur est perçue en terme de dépendance et non d'interdépendance, la communication s'identifiant alors à des effets de persuasion.
- les individus sont relativement isolés du milieu social dans lequel ils sont insérés : “ *the relational nature of human communication is lost* ” [Rogers et Kincaid, 1981 : 39].

À ce modèle, ces deux chercheurs opposent le « modèle de convergence ». Au cours de ce processus collectif d'échange de paroles et de partage d'informations entre les membres d'un groupe social spécifique se construit petit à petit une compréhension mutuelle. La médiation et la traduction ne sont donc pas perçues ici comme des activités assignables à

un individu particulier, tout courtier qu'il soit, mais sont à replacer dans le cadre de relations sociales structurées (il n'est pas nié que certains individus peuvent être plus écoutés que d'autres ou occuper des positions plus favorables conduisant à une participation plus active à la convergence).

– Dans le même sens, J.-P. Darré estime que, même marginal, l'individu ne produit pas seul des connaissances :

“ L'idée que les individus marginaux, les exclus, les bizarres, font avancer le monde ne peut être en tout cas qu'à moitié vraie : ils ne peuvent avoir un effet quelconque que s'il y a un endroit où ils ne sont pas marginaux, première condition, et si, deuxième condition, leur groupe de pairs est bien connecté à d'autres groupes sociaux ” [Darré, 1994 : 26].

Il répond indirectement ainsi à H. Mendras qui voyait aussi dans les marginaux, à l'opposé de la vision du médiateur comme individu central dans la communauté locale, des acteurs du progrès agricole justement parce qu'ils sont peu enchâssés dans la société locale et plus libres de leurs mouvements et idées [cf. Mendras, 1967/1984].

Bibliographie

- Abelès M.**, 1989. *Jours tranquilles en 89. Ethnologie politique d'un département français*. Paris, Odile Jacob.
- Bakhtine M.**, 1977. *Le marxisme et la philosophie du langage. Essai d'application de la méthode sociologique en linguistique*. Paris, Éditions de Minuit (1ère édition sous le nom de Volochinov, 1929).
- Barnes J. A.**, 1954. *Class and committees in a Norwegian Island Parish*. Human Relations, vol. 7 : 39-58.
- Barnes J.A.**, 1968. Networks and political process, in Swartz Marc J. (ed.), *Local-level politics : social and cultural perspectives*, Chicago, Aldine : 107-130.
- Berkowitz S. D.**, 1988. Afterword : toward a formal structural sociology, in Wellman B., Berkowitz S. D. (eds.), *Social structures : a network approach*, Cambridge, Cambridge University Press : 477-497.
- Bidart C.**, 1993. *Les semblables, les amis et les autres. Sociabilité et amitié*. Thèse de Doctorat, Marseille, EHESS.
- Biershenk T., Mongbo Roch L.**, 1995. *Le terroir en quête de démocratie*. Politique Africaine, n° 59 : 2-6.
- Blok A.**, 1973. Coalitions in Sicilian peasant society, in Boissevain J., Mitchell J. Clyde (eds.), *Network analysis. Studies in human interaction*, The Hague, Mouton : 151-165.
- Boissevain J.**, 1973. Preface, in Boissevain J., Mitchell J. Clyde (eds.), *Network analysis. Studies in human interaction*, The Hague, Mouton : VII-XIII.
- Boissevain J.**, 1974. *Friends of friends. Networks, manipulators and coalitions*. Oxford, Basil Blackwell : 147-169.
- Boissevain J.**, 1979. *Network Analysis : a Reappraisal*. Current Anthropology, 20, 2 : 392-394.
- Bourdieu P.**, 1994. *Raisons pratiques. Sur la théorie de l'action*. Paris, Éditions du Seuil.
- Boutier J.**, 1994. *Les courtiers locaux du développement, 1789-1792*. Annales Historiques de la Révolution Française, n° 3 : 401-411.
- Chartier R.**, 1993. *Elias : une pensée des relations*. Espace Temps, n° 53-54 : 43-60.
- Darré J-P.**, 1985a. Changement dans la structure sociale des villages et émergence d'un Groupe Professionnel Local, in Darré J-P., *La parole et la technique*, Paris, L'Harmattan : 15-25.
- Darré J-P.**, 1985b. *Les Dialogues entre agriculteurs. Etude comparative dans deux villages français, Bretagne et Lauragais*. Langage et Société, n° 33 : 43-64.
- Darré J-P.**, 1986. *Comment les façons de faire et de penser se transforment : l'étude des réseaux de dialogue*. Agriscope, n° 7 : 143-151.
- Darré J-P.**, 1994. Le mouvement des normes, avec Bakhtine et quelques agriculteurs, in Darré J-P. (ss. dir.), *Pairs et experts dans l'agriculture. Dialogue et production de connaissance pour l'action*, Ramonville Saint-Agne, Éditions Érès : 15-30.
- Darré J-P.**, 1996. *L'invention de la pratique. Essais d'anthropologie de la connaissance à partir d'étude de cas d'agriculteurs en France*. Paris, L'Harmattan.
- Degenne A., Forsé M.**, 1994. *Les réseaux sociaux. Une analyse structurale en sociologie*. Paris, Armand Colin.
- Elias N.**, 1970/1991. *Qu'est ce que la sociologie ?*. traduit de l'allemand par Hoffman Y. Paris, Éditions de l'Aube.

- Erickson B. H.**, 1988. The rational basis of attitudes, in Wellman B., Berkowitz S. D. (eds.), *Social structures : a network approach*, Cambridge, Cambridge University Press : 99-121.
- Fabiani J-L.**, 1995. *Lire en prison*. Paris, BPI - Centre Georges Pompidou.
- Forsé M.**, 1991. *Les réseaux de sociabilité : un état des lieux*. L'Année Sociologique, n° 41 : 247-264.
- Forsé M., Langlois S.**, Présentation - Réseaux, structures et rationalité, in L'Année Sociologique, *Les réseaux sociaux*, 1997, vol. 47, n° 1.
- Freeman Linton C., Ruan D.**, An international comparative study of interpersonal behavior and role relationships, in L'Année Sociologique, *Les réseaux sociaux*, 1997, vol. 47, n° 1.
- Gans Herbert J.**, 1980. *Gans on Granovetter's "strength of weak ties"*. American Journal of Sociology, 80, n° 2 : 524-527.
- Granovetter M. S.**, 1973. *The strength of weak ties*. American Journal of Sociology, 78, n° 6 : 1360-1380.
- Granovetter M. S.**, 1980. *Granovetter replies to Gans*. American Journal of Sociology, 80, n° 2 : 527-529.
- Granovetter M. S.**, 1985. *Economic action and social structure : the problem of embeddedness*. American Journal of Sociology 91, n° 3 : 481-510.
- Hannerz U.**, 1983. A quoi servent les réseaux ?, in Hannerz U., *Explorer la ville*, Paris, Minuit : 209-253.
- Kapferer B.**, 1973. Social network and conjugal role in urban Zambia : Towards a reformulation of the Bott hypothesis, in Boissevain J., Mitchell J. Clyde (eds.), *Network analysis. Studies in human interaction*, The Hague, Mouton : 83-110.
- Knorr-Cetina K.**, 1981. Introduction, in Knorr-Cetina K., Cicourel A. V., *Advances in social theory and methodology. Toward an integration of micro- and macro-sociologies*. Boston, Routledge and Kegan Paul : 1-47.
- Lazega E.**, 1995. *Présentation*. Revue Française de Sociologie, XXXVI - 4 : 593-597.
- Le Guen R., Ruault C.**, 1994. La double appartenance professionnelle des agriculteurs biologiques. Réseaux de relations et évolution des qualifications : le cas de l'agriculture biologique en Mayenne, in Darré J-P. (ss. dir.), *Pairs et experts dans l'agriculture. Dialogue et production de connaissance pour l'action*, Ramonville Saint-Agne, Éditions Erès : 49-87.
- Le Meur P-Y.**, 1995. *Etat, paysanneries et pouvoirs locaux au Sud-Bénin*. Politique Africaine, n°59 : 82-101.
- Lenclud G.**, 1988. *Des idées et des hommes. Patronage électoral et culture politique en Corse*. Revue Française de Science Politique, 38, n° 5 : 770-782.
- Levi G.**, 1989. *Le pouvoir au village. Histoire d'un exorciste dans le Piémont du XVII^e siècle*. Paris, Gallimard.
- Lin N.**, 1995. *Les ressources sociales : une théorie du capital social*. Revue Française de Sociologie, XXXVI - 4 : 685-704.
- Long N.**, 1994. *Du paradigme perdu au paradigme ... retrouvé ? Pour une sociologie du développement orientée vers les acteurs*. APAD, n° 7 : 11-34.
- Marsden Peter V.**, 1987. *Core discussion networks of Americans*. American Sociological Review, 52, n° 1 : 122-131.
- Mendras H.**, 1984. *La fin des paysans, suivi d'une réflexion sur la fin des paysans vingt ans après*. Arles, Actes Sud (1ère éd. : 1967).

- Mitchell J. C.**, 1969. The concept and use of social networks, in Mitchell J. C. (ed.), *Social Network in Urban Situations. Analyses of personal relationships in Central African towns*, Manchester, Manchester University Press : 1-50.
- Mitchell J. Clyde**, 1973. Networks, norms and institutions, in Boissevain J., Mitchell J. Clyde (eds.), *Network analysis. Studies in human interaction*, The Hague, Mouton : 15-36.
- Olivier de Sardan J-P.**, 1993. *Le développement comme champ politique local*. APAD, 6, Marseille : 11-18.
- Richardson R. J., Wellman B.**, 1985. *Structural Analysis*. Canadian Review of Sociology and Anthropology, 22, n° 5 : 771-793.
- Rogers E. M., Kincaid D. L.**, 1981. *Communication networks : toward a new paradigm for research*. New York, Free Press.
- Sanjek R.**, 1974. *What is network analysis, and what is it good for ?*. Reviews in Anthropology : 588-597.
- Saussois J. M.**, 1994. *La force des liens faibles*. Sciences Humaines hors-série n° 5 : 38-39.
- Simmel G.**, 1922/1955. The web of group-affiliations, traduit de l'allemand par R. Bendix, in Simmel G., *Conflict and the web of group-affiliations*, Glencoe, Free Press : 125-195.
- Srinivas M. N., Béteille André**, 1964. *Networks in Indian social structure*. Man, 64 : 165-168.
- Thoden Van Velzen H. U. E.**, 1973. *Robinson Crusoe and Friday : strength and weakness of the big man paradigm*. Man, 8 : 592-614.
- Wasserman S., Faust K.**, 1994. *Social network analysis. Methods and applications*. Cambridge, Cambridge University Press.
- Wellman B.**, 1988. Structural analysis : from method and metaphor to theory and substance, in Wellman B., Berkowitz S.D. (eds.), *Social structures. A network approach*, Cambridge, Cambridge University Press : 19-61.
- Wellman B., Carrington P. J., Hall A.**, 1988. Networks as personal communities, in Wellman B., Berkowitz S.D. (eds.), *Social structures. A network approach*, Cambridge, Cambridge University Press : 130-184.
- Wellman B., Leighton B.**, 1981. Réseau, quartier et communauté. Préliminaire à l'étude de la question communautaire. Espaces et Sociétés, n° 38-39 : 111-133.
- White Harrison C.**, 1995. *Passages réticulaires, acteurs et grammaire de la domination*. Revue Française de Sociologie, XXXVI - 4 : 705-724.
- White Harrison C., Boorman A. Scott, Breiger Ronald L.**, 1981. *Social structure from multiple networks. I. Blockmodels of roles and positions*. American Journal of Sociology, 81, n° 4 : 730-780.